



Agence immobilière quartier difficile

Par **Tobby23**, le **25/02/2018** à **01:33**

Bonjour,rrnrnJe voulais savoir si une agence immobilière a l'obligation de prévenir que le logement mis en location se situe dans un quartier difficile et qu'il y a régulièrement des dégradations dans l'immeuble ?rrnrnPar exemple on visite un appartement en pleine journée dans un quartier qui paraît calme et en fait on se rend vite compte qu'il y a énormément de problèmes dans le quartier et dans la résidence. Peut-on dénoncer la location pour motif que l'on a pas été prévenu ?rrnrnMerci.

Par **cocotte1003**, le **25/02/2018** à **07:30**

Bonjour, non l'agence n'a pas à vous prévenir de ce qui pourrait peut être se passer, cordialement

Par **Tobby23**, le **25/02/2018** à **09:35**

Bonjour tuisisse, oui en effet rien oblige à chercher un appartement ailleurs mais quand on a mis des mois à trouver un appartement et que l'on a mis du temps et de l'argent dans le déménagement ce n'est pas facile de retrouver un appartement et le préavis est de trois mois et notre sécurité n'est pas assuré pendant trois mois. rnrnIl y a des quartiers avec grands immeubles tranquilles et en l'occurrence il y a des quartiers sans hlm qui sont tres difficiles pourtant calmes en journees. rnrnDonc non vous vous trompez allez a agde béziers, ... ce ne sont que 2 exemples mais vous puivez aller dans de petits quartiers calmes la journee sans aucun hlm et la nuit ce sont des coupes gorges. rnrnDonc NON il n'y a pas que les quartiers

hlm qui sont difficiles il y a aussi les centre villes et meme des petits quartiers. rnrnDonc a moins d'y aller passer une nuit on ne peut pas savoir qu'ils sont difficiles pourtant les agences le savent mais ne disent rien pour moi c'est tromper le locataire car si il savait ca il n'irait pas...

Par **amajuris**, le **25/02/2018** à **10:49**

bonjour,rnje crois même qu'une agence qui dénigrerait l'emplacement d'un logement dont un propriétaire lui a confié la gestion, commettrait une faute envers ce propriétaire.rndès l'instant, ou l'agence a accepté de gérer ce logement, elle doit le proposer à la vente sinon, elle doit refuser de s'en occuper.rnsalutations